

L'honorable M. Haig: Veuillez, s'il vous plaît, reprendre votre siège.

L'honorable M. Kinley: Je le reprendrai quand le président me le dira.

L'honorable M. Haig: Monsieur le Président, sera-t-il permis à mon collègue de continuer à parler alors que j'ai la parole?

Son Honneur le Président: Le sénateur de Queens-Lunenburg voudra bien s'abstenir d'interrompre le chef de l'opposition, sauf pour lui poser une question.

L'honorable M. Haig: Il ne peut m'interrompre que si je le lui permets.

L'honorable M. Reid: Puis-je poser une question?

L'honorable M. Haig: Oui, monsieur.

L'honorable M. Reid: N'est-il pas exact qu'on a vendu beaucoup de blé sur le marché mondial et que les cultivateurs ont touché beaucoup plus que \$1.45 le boisseau. Je songe à deux cultivateurs de ma circonscription qui ont touché des milliers de dollars de plus que ne leur en aurait valu un prix de \$1.45 le boisseau.

L'honorable M. Haig: Je remercie mon collègue de sa question. J'y réponds immédiatement. En 1946, par exemple, on a vendu à l'Angleterre 170 millions de boisseaux de blé au prix de \$1.55 le boisseau et 130 millions au Canada même aux prix de \$1.25 et de \$1.35 le boisseau, soit tant aux minotiers et tant aux consommateurs du pays. Les cultivateurs ont touché \$2.39 le boisseau à l'égard du reste, soit environ 80 millions de boisseaux. En 1947 on en a vendu un peu plus et les cultivateurs ont subi une perte un peu plus forte parce que le prix est monté à \$3.25. Or le printemps dernier on a versé des sommes aux cultivateurs à l'égard des bénéfices réalisés jusqu'à ce moment-là, mais le montant ne s'est élevé qu'à 20c. le boisseau. D'après un rapport déposé récemment, ce montant comprend non seulement les bénéfices réalisés jusqu'en fin de juillet 1949, mais aussi une somme de \$5,225,000 en plus du produit de la vente du blé jusqu'à cette date-là.

L'honorable M. Horner: A-t-on effectué ce versement de 20c. juste avant l'élection?

L'honorable M. Haig: Oui. Le versement de 20c. le boisseau, effectué entre avril et juin, atteint plus que la somme figurant à l'actif de la Commission du blé à cette époque. De fait, la Commission a découvert son compte d'environ cinq millions et quart.

L'honorable M. Aseltine: Et elle devait en acquitter l'intérêt.

L'honorable M. Haig: Les agriculteurs exprimeraient ainsi le principe dont s'inspire le bill: "Vous nous avez enlevé le blé que nous avons dans nos greniers, pour le vendre à ces prix réduits. Par suite, nous avons essuyé de lourdes pertes. Vous nous devez une compensation."

Certains indices révèlent que le marché du blé va bientôt subir une contraction dont nous ignorons la date précise, car tout dépend du plan américain Marshall. Advenant bientôt la suppression de l'aide accordée sous le régime de ce plan, je ne pense pas que le Canada serait en mesure d'écouler son blé même à vil prix, car personne n'aura d'argent pour l'acheter. Voilà la situation et les perspectives qui s'offrent.

La présente mesure vise donc à dédommager en partie les cultivateurs des pertes à l'égard des produits qu'on a vendus pour leur compte, à des prix inférieurs aux cours normaux. Pour ce seul motif, je suis disposé à appuyer le projet de loi à l'étude. J'avoue volontiers avec notre collègue de Churchill (l'honorable M. Crerar) et notre ami de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) que chacune de nos ingérences dans le jeu des lois économiques comporte une sanction; c'est bien ce qu'on nous inflige.

J'ajoute même que personne ne semble disposé à apprendre au public ce que nous faisons. Les gens ne semblent pas le comprendre. Ils disent que l'État versera cet argent. Mais d'où viennent les fonds de l'État? Quiconque a écouté hier à la Chambre des communes les discours d'un personnage bien en vue qui nous a déclaré qu'il nous faut fournir tant de millions pour l'administration publique, ne saurait s'y tromper. Ces fonds doivent provenir des impôts.

Je réaffirme mon intention d'appuyer le projet de loi. Mais si mes collègues de Toronto-Trinity et de Churchill et moi-même vivons encore dans cinq ans d'ici et que le présent bill nous cause alors des ennuis, j'espère qu'on ne prendra pas la parole ici pour nous dire: "Vous avez appuyé ce projet de loi, mais pas nous; nous l'avons rejeté par nos discours et par notre vote." Voici mon attitude: parce qu'il y a quatre ans j'ai consenti à une ingérence dans le jeu des lois économiques, je dois aller jusqu'au bout.

L'honorable M. McDonald: Il n'y a pas d'autre parti à prendre.

L'honorable M. Haig: A mon sens, il n'y en a pas d'autre. Après avoir fait le premier pas, il faut continuer. Peut-être me dira-t-on que le principe n'est pas judicieux. Mais il est difficile, après s'être repenti de ses fautes, de s'engager dans une voie nouvelle.